

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERCTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RESERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAYAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 3 JANVIER 1884.

BULLETIN

Nos lecteurs ont vu hier à cette même place le texte du manifeste très-important que la réunion des droites du Sénat vient d'adresser aux électeurs sénatoriaux.

Ce document, comme on a pu le voir, est un exposé à la fois sommaire et complet de la situation désastreuse faite au pays par les crimes et les folies de la République.

Il est d'une actualité saisissante, et il est venu à son heure, le jour même où finissait cette déplorable année 1884, qui a vu s'accumuler sur notre pays tant de ruines, conséquences logiques de la forme de gouvernement imposé à la France.

L'heure présente, assurément, est l'une des plus tristes de notre histoire. Les maux dont souffre le pays s'aggravent chaque jour d'avantage. Tous les principes religieux et sociaux sont foulés aux pieds. Ceux qui, les années dernières, se moquaient des principes, trouvant que c'est « le vieux jeu », ne sont pas rassurés d'avantage ; car, avec la disparition des principes nécessaires à toute société, coïncide la crise des intérêts matériels.

Est-il besoin de rappeler à des Français, à des catholiques, toutes les épreuves supportées en cette année 1884 ?

Le bilan de cet an de disgrâce n'est pas difficile à dresser.

A l'intérieur, l'Église persécutée avec un redoublement d'hypocrisie sauvagerie ; l'enseignement chrétien supprimé, suivant la formule des sectaires, lentement mais sûrement ; les finances dilapidées comme à plaisir ; le déficit qui va s'augmentant et se complique d'une aggravation de la crise industrielle, agricole et commerciale ; des dépenses folles et pas même de budget voté pour les payer ; les grèves plus nombreuses ; les revendications sociales plus entreprenantes que jamais ; les libertés violées ; le

droit supprimé ; un gouvernement sans honneur et sans scrupules ; en un mot, tous les dangers, tous les périls, en attendant peut-être toutes les hontes.

A l'extérieur, notre antique prestige national, déjà bien amoindri, à la veille maintenant de disparaître ; l'isolement absolu de la République au milieu de monarchies qu'effraient à juste titre les menées révolutionnaires dont elles commencent à sentir les effets ; des expéditions lointaines un peu partout, et, en première ligne, cette abominable guerre de Chine où nos victoires sont des triomphes à la Pyrrhus ; cette guerre commencée stupidement, poursuivie avec maladresse, et de laquelle nous sortirons nous ne savons ni quand ni comment ; enfin une situation si mauvaise que l'on peut se demander si elle pourrait être pire.

Que nous réserve 1885 ? Le relèvement ou de nouvelles déceptions ? Nous n'essayerons pas de le prévoir. L'avenir n'est à personne ; il appartient à Dieu ; mais il était bon, il était nécessaire, que la vérité, à la veille surtout des élections sénatoriales, fût exposée au pays par des hommes ayant la haute autorité dont jouissent à juste titre les membres qui composent la réunion des droites du Sénat.

La Réunion a rempli le devoir que lui dictait sa conscience et que lui imposait son patriotisme. Il reste maintenant aux électeurs sénatoriaux à faire, eux aussi, leur devoir, et ce devoir, c'est d'entendre la protestation qui leur est adressée au nom de la patrie et pour le salut de la France.

GEORGES HUIILLARD.

Chronique générale.

Aussitôt après le départ des Chambres, le gouvernement a promulgué au *Journal officiel* la loi qui lui donne un milliard 32 millions pour ses fantaisies pendant les trois premiers mois de l'année. C'est son argent de poche.

En même temps était promulgué le budget des recettes ; nous y relevons les chiffres suivants :

Les impôts directs s'élèvent à 431 millions ; les produits domaniaux, à 58 millions ; les produits de l'enregistrement, à 548 millions ; les produits du timbre, à 458 millions ; les douanes, à 325 millions ; les contributions indirectes proprement dites (liquides, sels, allumettes, papiers, huiles, banques, vinaigres, transports, voitures, cories, tabacs, poudres), à 868 millions ; les contributions diverses, à 303 millions ; les postes et télégraphes, à 170 millions ; les impôts sur les valeurs mobilières, retenues, etc., à 84 millions ; produits divers, 57 millions. Total général des recettes ordinaires calculées pour 1885 : Trois milliards quatre millions.

C'est là une jolie somme ! Et pourtant elle ne suffit pas à nos gouvernants pour solder toutes leurs folies : il est de notoriété publique qu'ils se procurent des fonds par tous les expédients possibles, tels que l'émission incessante de bons du Trésor et de 3 0/0 amortissable. C'est par ces moyens que le gouffre du déficit se creuse de plus en plus et que l'avenir est grevé plus qu'on ne le suppose. La France serait effrayée si un liquidateur mettait au jour la masse énorme des dettes qu'on lui dissimule et qui s'accroissent chaque année.

Jamais, peut-être, en temps normal, le 4^{er} janvier n'a été à Paris, de même qu'en province, aussi terne et aussi triste ; les préoccupations de l'heure présente assombrissent visiblement tous les esprits.

Nous n'avons à enregistrer aucune nouvelle sérieuse de l'intérieur ; il en est presque toujours ainsi le lendemain des châtiments officiels.

Les ministres étaient convoqués pour ce matin à neuf heures à l'Élysée.

On assurait que cette réunion aurait une importance exceptionnelle. Le conseil a dû

statuer notamment sur la question du rattachement des colonies au ministère du commerce.

Le Bulletin des Communes est supprimé.

A partir du 4^{er} janvier 1885, les communes autres que les chefs-lieux de canton recevront en échange une feuille hebdomadaire en placard, publiée par l'administration du *Journal officiel*, rédigée par les soins et sous la surveillance du ministre de l'intérieur et contenant les lois, décrets et instructions du gouvernement, reproduits textuellement ou par analyse, et, dans la mesure du possible, les travaux de la Chambre des députés et du Sénat. Cette publication officielle, qui aura pour titre : *JOURNAL OFFICIEL, Edition des Communes*, sera affichée dans chaque commune au lieu le plus apparent.

Le prix d'abonnement en est fixé à quatre francs par an. Il sera, comme le *Bulletin des Communes*, acquitté par les communes et porté aux budgets à titre de dépense obligatoire.

M. le ministre des beaux-arts a signé jeudi le décret par lequel M. Porel a été nommé directeur du théâtre de l'Odéon, en remplacement de M. de la Rounat, décédé.

On annonce de Vienne (Autriche) que la caisse générale du ministère des finances a été dévalisée. Les employés, en procédant au contrôle, ont trouvé des pierres à la place de l'or et de l'argent dans un grand nombre de sacs. Un employé, du nom de Kornilow, s'est empoisonné.

EN CHINE. — Les dépêches officielles nous affirment que l'état sanitaire du corps expéditionnaire de Chine est très-bon. Reste à savoir ce qu'on entend par cette expression. Après tout ce que nous avons appris, alors que nous voyons si fréquemment des trans-

34 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE II

LE CARREFOUR DE LA MORT-AU-BRAC (suite).

Les gendarmes avaient été prévenus, dès l'origine, que le carrefour de la Mort-au-Brac était un lieu à surveiller. Le vieux Michel était passé là plusieurs fois avec ses hommes ; n'ayant rien vu de suspect, il n'était pas revenu. On commençait à croire, dans le pays, que l'organisation du braconnage était détruite, et qu'il n'y avait plus que des braconniers isolés, comme Rouget ou le Polard.

Mais on fut bientôt détrompé : avant de disparaître, la corporation devait faire parler d'elle.

Le 27 octobre 1883, vers neuf heures du soir, deux hommes s'avançaient avec prudence dans le chemin de la rue aux Saulniers, qui traverse une partie des bois du Grip.

Ils avaient fait tous les deux une longue route, car ils venaient des environs de La Flèche. Ils marchaient lentement ; en observant les haies à

droite et à gauche. Leur blouse avait un renflement sous le bras droit ; pour quiconque était du pays, il ne pouvait y avoir le moindre doute : ce renflement cachait un fusil.

C'étaient, en effet, deux fameux braconniers ; l'un, Jean Besson, était fortement soupçonné d'avoir tué un gendarme qu'on avait trouvé mort au fond d'un fossé, dans les bois des *grands sapins*. L'autre, Pierre Huau, était accusé de recel et de vente de gibier à La Flèche pendant toute l'année. Ils demeuraient porte à porte, et vivaient en grande amitié, sans nul souci de la justice humaine.

Quand ils furent au cœur de la forêt, les deux hommes commencèrent à parler à voix basse :

— Il est loin, ce carrefour de la Mort-au-Brac, disait Jean Besson. Sommes-nous bientôt arrivés ?

— Pas encore ! répondit Huau. Nous avons un grand détour à faire. Si tu veux, nous couperons à travers bois.

— Volontiers ; ce sera plus court.

Et, malgré le vent qui agitait les broussailles et chassait les feuilles mortes de tous côtés, les deux braconniers pénétrèrent au travers des halliers avec une agilité qui dénotait de vieilles habitudes.

— Sais-tu, reprit après un certain temps Pierre Huau, pourquoi on nous a convoqués au carrefour ?

— Non ; mais je pense qu'il s'agit de Rouget.

— Moi aussi. Je trouve que le père Pouplard a bien fait de nous rassembler : cela fait revivre les

vieilles traditions. Mon père m'a dit que de son temps les amis se réunissaient régulièrement tous les ans.

— C'était le bon temps.

— Oui ; on ne craignait pas les gendarmes ni les gardes, comme aujourd'hui.

— J'aurais voulu voir cette époque-là.

— Figure-toi que mon père, malgré ses quatre-vingts ans, voulait venir ce soir au carrefour.

— A quoi pensait-il, le pauvre homme ?

— Il disait que cela lui rappellerait une grave affaire qui a eu lieu à cet endroit, une exécution, comme il dit.

— L'exécution du garde ?

— Oh ! non, la mort du garde n'a jamais été connue. C'était l'exécution d'un ami qui avait trahi un autre braconnier... Je connais un peu l'histoire ; le père Pouplard était un des acteurs.

— Tu me la conteras aussi ?

— Volontiers, cette nuit, en revenant, ou bien au carrefour, si nous arrivons les premiers... Mais je crois voir quelqu'un. Silence ! entrons sous bois. Si c'était un gendarme... ou un garde... Soyons prudents.

Les deux hommes se cachèrent aussitôt : de son côté, l'ombre humaine que Besson avait aperçue au centre du carrefour s'était dissimulée derrière une pierre.

Quelques minutes s'écoulèrent ainsi. Puis le cri

du hibou se fit entendre.

Besson et Huau se redressèrent aussitôt en disant ensemble :

— C'est un ami.

L'homme qui avait fait entendre le signal habituel des braconniers se montra également.

C'était le père Pouplard, de Daumeray, le doyen des braconniers valides.

— Ah ! c'est vous, Pouplard, s'écria Besson en le reconnaissant. Je vous ai pris pour un gendarme.

— Mille millions de charretées ! s'écria en riant le vieux braconnier, qui avait adopté cet innocent juron, est-ce que j'ai la mine d'un gendarme à présent ?

— Rassurez-vous, Pouplard, dit Huau à son tour. La nuit, vous le savez, tous les chats sont gris, et il faut être prudent, par le temps qui il court...

— Je crois bien !... reprit sourdement Pouplard.

— Mais dites-nous donc pourquoi vous nous avez fait venir ce soir ?

— Ce n'est pas la peine. Attendez donc que les autres soient arrivés.

— Qui donc ?

— Vous verrez. Les meilleurs, les plus solides. Oh ! je les connais, allez, et de longue date, de père en fils, et je ne me tromperais pas sur mille... — Rouget va-t-il venir ?

ports chargés de malades venir du Tonkin, nous ne pouvons nous contenter d'assertions aussi vagues. Nous avons dit à plusieurs reprises : il est indispensable que le gouvernement fournisse au Parlement un état complet et régulier des malades et des morts que nous avons eus au Tonkin, et que cet état soit accompagné et corroboré des situations journalières. De cette façon seulement le pays pourra savoir la vérité. Des déclarations vagues, qui ne s'appuient sur aucun chiffre, sont sans portée, et par conséquent sans valeur.

AVIS AUX ÉLECTEURS,

Dans la séance de la Chambre des députés du 24 novembre, M. Andrieux a dit que ce qui préoccupait avant tout M. Jules Ferry, c'était de savoir « si les mesures financières proposées favoriseraient ou non les candidats de l'administration aux prochaines élections. »

M. Jules Ferry n'a rien pu répondre à cette accusation.

M. Andrieux a apporté le procès-verbal de la commission du budget; ce procès-verbal, approuvé par la commission et signé de son président, s'exprime ainsi :

« Il (M. Jules Ferry) termine en disant » que très-probablement le projet de budget de 1886 comportera de nouveaux impôts. »

M. Jules Ferry n'a pas pu nier l'exactitude de ce procès-verbal où sa déclaration est résumée.

Enfin M. Andrieux a donné lecture du texte même de la déclaration de M. Ferry écrit par lui pendant que le ministre parlait :

« Pour 1886 — a dit M. Jules Ferry — on n'échappera pas à la création de nouveaux impôts; si nous n'en proposons pas cette année, vous savez bien que c'est parce que nous entrons dans une année d'élections. »

M. Jules Ferry, en entendant ses paroles, n'a pas pu les nier.

La déclaration dont il s'agit est donc acquise définitivement et sans démenti possible.

LES TREMBLEMENTS DE TERRE.

Grenade, 30 décembre.

492 cadavres ont été retrouvés aujourd'hui à Alhama. Le nombre des maisons détruites dépasse 4,000.

De nouvelles secousses de tremblements de terre très-violentes ont été ressenties ce matin à Velez. Plusieurs maisons déjà ébranlées se sont écroulées. La population s'est réfugiée dans les environs, une station télégraphique a été établie dans la campagne.

Madrid, 31 décembre.

Les dernières nouvelles reçues des provinces de Malaga et de Grenade, jusqu'à midi, continuent à être mauvaises. Les victimes sont nombreuses.

Le *Libéral* évalue à 2,000 le nombre des

morts dans les provinces de Malaga et de Grenade.

La ville de Terrox est presque complètement détruite. Des milliers d'habitants restent sans asile.

Grenade, 1^{er} janvier.

La nuit dernière, le bâtiment de l'Université (qui renferme le musée), l'hôpital et la prison, ainsi que le palais du capitaine général, ont été ébranlés par des secousses de tremblement de terre. La population a passé la nuit autour de feux allumés sur les places et aux environs de la ville.

Hier soir, une violente secousse a eu lieu à Archidona (province de Grenade). Plusieurs édifices ont été ébranlés et un grand nombre de maisons ont été endommagées.

Dans la montagne de Puerto Sol, une grande crevasse s'est produite.

La ville de Jayena (province de Grenade) a été détruite.

Madrid, 1^{er} janvier.

De fortes secousses ont été ressenties à Terrox (province de Malaga). On a entendu ce matin des bruits épouvantables.

A Albuñachas (province de Grenade), le sol s'est entrouvert; une église a été engloutie jusqu'à sa flèche et quatre maisons de campagne, avec leurs habitants et des animaux, ont disparu dans d'autres crevasses.

Un crédit sera officiellement demandé aux Cortès en faveur des victimes de l'Andalousie.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Le thermomètre s'est tenu hier toute la journée à 3° au-dessous de glace. Ce matin il était à 4 degrés. Le vent, à l'est depuis quelques jours, est maintenant au sud-est.

Les premiers glaçons ont apparu ce matin sur la Loire.

Au scrutin de ballottage du 24 décembre, pour les élections à la Chambre de commerce d'Angers, ont été élus, par 235 voix (1^{er} scrutin), MM. Bonnet, Bordier, Richou; et, par 238 voix (2^e scrutin), M. Blavier.

Au scrutin de ballottage du 7 janvier 1883, MM. Montrieux, Max Richard et Billille avaient obtenu chacun 409 voix.

Nous lisons dans l'*Anjou* :

« On affirme que le candidat sénatorial républicain sera M. Marie-Baudry ! »

« Quelle chute ! Messieurs, quelle chute ! »

« On dit aussi que le comité central républicain de Maine-et-Loire (gros comme le bras) avait prié M. Mourin, ancien maire d'Angers, de se laisser porter, mais que M. Mourin, en homme avisé, a refusé la veste qu'on lui offrait. »

« On dit enfin qu'on avait pensé à M. René Allain-Targé, préfet du Mans, mais qu'on a dû renoncer à ce projet quand on a

pouvait rien imaginer de plus lugubre que le spectacle de ces trois hommes qui, assis sur des pierres, leurs fusils entre les jambes, par cette nuit profonde, écoutaient le vent qui courait en grondant sur la forêt et sifflait dans les espins du carrefour de la Mort-au-Brac.

Le père Pouplard ne se fit pas prier longtemps, et commença en ces termes :

— C'était en 1835 ou en 1836; je ne me rappelle plus exactement la date. Il y avait alors, à la Chapelle-d'Aligné, deux braconniers très-habiles. L'un s'appelait Christophe et l'autre Mathurin. Je ne sais pas si c'étaient leurs vrais noms, mais nous les appelions toujours ainsi.

Christophe était un excellent garçon très-franc, très-ouvert, très-aimé partout, mais un peu trop confiant.

Mathurin était renommé pour son adresse. On disait qu'il n'avait jamais eu le plus petit procès de chasse, et pourtant, Dieu sait s'il en tuait, du gibier !

Ah ! mes enfants, quel beau temps pour la chasse que celui-là ! Le salon du château du Grip, ou celui des Gringuenières, ou celui des Roches, à Moranès, ne seraient pas assez grands pour contenir tout le gibier que Mathurin tuait en une année !

— Père Pouplard, dit Besson, vous exagérez...

— Tu m'ennuies, toi ! As-tu besoin de m'interrompre pour si peu ? C'est une manière de dire

su que M. René Allain-Targé n'avait que 38 ans.

» Et de chute en chute, on serait tombé jusqu'au maire de Cholet. »

M^r Freppel a reçu avant-hier matin les membres du Chapitre de la cathédrale et le clergé de la ville d'Angers. M. l'abbé Pessard, vicaire général, s'est fait l'interprète de tous près de Sa Grandeur.

Monseigneur a répondu :

« Je vous remercie bien sincèrement, mon cher vicaire général, des vœux que vous voulez bien m'offrir au nom du vénérable chapitre et du clergé séculier et régulier de la ville d'Angers. L'année 1884 vient de se terminer par des entreprises fort graves contre les droits et les libertés de l'Église. Celle où nous entrons verra-t-elle s'amoin-drir cette hostilité contre l'enseignement et les institutions catholiques ? S'il faut en juger par les apparences, je n'y compte guère. Car nous continuons à nous trouver en présence et sous la domination d'un parti qui s'est proposé pour but de déchristianiser la France. Et, à ce sujet, Messieurs, je ne puis m'empêcher de trouver à tout le moins fort étrange la prétention récemment affichée de vouloir imposer au clergé une neutralité absolue entre les partis qui divisent l'opinion. Ah ! si ces partis avaient tous à l'égard de l'Église une attitude également bienveillante, et que la religion n'eût d'ailleurs rien à redouter d'une issue quelconque des luttes politiques, on comprendrait peut-être de notre part une telle impassibilité. Je dis peut-être, car même dans ce cas, des considérations d'un autre ordre ne permettraient pas une indifférence aussi déraisonnable à des hommes qui, citoyens d'un pays libre ou se croyant tel, ont bien le droit d'exprimer leur sentiment sur les conditions de sa grandeur et de sa prospérité. Mais exiger du clergé qu'il garde une neutralité absolue entre ceux qui persécutent l'Église et ceux qui la défendent, entre ceux qui prêchent l'athéisme ou le matérialisme et ceux qui professent ouvertement la foi chrétienne, entre ceux qui veulent chasser la religion de l'école, du collège, des facultés, de la caserne, de l'hôpital, du prétoire, de partout, et ceux qui entendent lui conserver sa part d'action et son influence légitime dans la vie publique et sociale, exiger, dis-je, du clergé qu'il manifeste pour les uns et pour les autres une égale sympathie, c'est lui demander une injustice, une trahison et une lâcheté.

« Ah ! je sais bien que, pour obtenir le silence et l'inaction, l'on parle de supprimer le budget des cultes. Mais depuis quand est-il reçu que les débiteurs viennent dire à leurs créanciers : Si vous nous déplaîsez, si vous cessez de nous être agréables, nous ne paierons plus nos dettes ? Car, on ne saurait trop le répéter, et il faut que dans les villes, comme dans les campagnes, tout le monde en soit convaincu et pénétré : le budget des cultes est pour l'État français, république, empire ou monarchie, non pas une libéralité, mais une dette rigoureuse, une dette sacrée, une dette de justice et d'honneur,

une dette contractée vis-à-vis du clergé et de tous les catholiques de France, comme une indemnité non facultative mais strictement due pour les biens ecclésiastiques aliénés au profit de la nation, une dette aux termes de laquelle l'Assemblée constituante de 1789 s'est engagée solennellement, devant Dieu et devant les hommes, à pourvoir désormais d'une manière convenable aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres, une dette enfin reconnue et confirmée par tous les gouvernements et toutes les assemblées législatives qui se sont succédés dans ce pays depuis plus de quatre-vingts ans. On aurait beau dénoncer le Concordat de 1801 et rompre tout lien entre l'Église et l'État, que cette dette, à acquitter soit en capital soit en revenu, n'en subsisterait pas moins dans son intégralité, fondée qu'elle est sur le droit naturel et sur le droit positif; et le jour où l'on cesserait de la payer, le monde entier constaterait avec stupeur, ce qui serait pire que la banqueroute matérielle, la faillite morale de la France.

« Ce jour n'arrivera pas, je l'espère, malgré mon peu de confiance dans les hommes de ce temps; car ce jour-là, c'en serait fait parmi nous de l'idée de justice, de la foi des engagements, du respect de la propriété, du crédit de l'État français, et, je puis bien l'ajouter, de la sécurité des consciences troublées par le souvenir de la vente des biens ecclésiastiques, désormais séparée de la promesse d'indemnité qui seule l'annulait et la couvrait. Quel serait donc le gouvernement assez mal avisé, quelle serait la Chambre assez peu soucieuse de la paix publique pour remettre ainsi toutes choses en question, pour nous ramener cent ans en arrière et faire renaître comme à plaisir des difficultés heureusement résolues au commencement de ce siècle ? Voilà pourquoi il est difficile de croire, malgré des apparences contraires, que l'on veuille se porter à de telles extrémités; et, pour ma part, je ne veux pas le croire, pour l'honneur de mon pays, et dans l'intérêt de ceux-là même qui seraient tentés d'oublier à ce point les maximes de la sagesse politique.

« Quoi qu'il en soit, Messieurs, nous attendons l'avenir avec le calme qui sied, non pas à des fonctionnaires publics, — car, quoi que l'on se plaise à en dire, vous ne l'êtes à aucun degré, dans aucune mesure, et par aucun côté, — mais avec le calme et la sérénité qui conviennent à des serviteurs de l'Église, de cette Église qui, depuis dix-huit siècles, a traversé bien d'autres temps, subi bien d'autres épreuves et survécu à des adversaires d'une tout autre taille. Nous continuerons à remplir les devoirs de notre saint ministère et à nous intéresser en même temps aux affaires du pays, qui sont bien aussi les nôtres, sans nous laisser intimider par personne, et en nous rappelant que nous devons à tous la justice et la vérité. Il y a là, sans doute, une question de mesure et de prudence pastorale, mais dans laquelle il ne faut pas que les principes fléchissent jamais devant le désir de la conciliation ou devant l'amour du repos. Ménager les personnes, tout en combattant l'erreur, voilà notre devise; et

— Je ne sais pas. Eugène Carrou est allé à sa recherche. Mais l'a-t-il trouvé ? C'est ce que j'ignore.

— Eugène Carrou ? demanda Huau; je ne connais pas ce nom-là. De qui parlez-vous donc, père Pouplard ?

— Comment, vous ne connaissez pas le Polard, l'ami de Rougel ?

— Ah ! si, mais vous l'appellez d'un si drôle de nom, Eugène Carrou...

Le père Pouplard se mit à rire, sans répondre. Huau était tellement habitué à ce singulier nom du Polard, qu'il prenait le vrai nom de Carrou pour un surnom désagréable.

— Si nous nous asseyions, dit Besson.

— C'est cela, dit le père Pouplard; prenons des sièges, il n'en manque pas au carrefour de la Mort-au-Brac.

— En attendant que les amis arrivent, père Pouplard, dit Besson, racontez-nous donc l'histoire dont parlait Huau tout à l'heure, l'exécution d'un braconnier qui a eu lieu ici même.

— Ah ! dit Pouplard en frissonnant malgré lui, ce sinistre souvenir, c'est une histoire à raconter le soir même où...

— Cela ne fait rien, interrompit Jean Besson. Il faut bien passer le temps, et le lieu est bien choisi pour conter une histoire de braconnier.

Jean Besson ne croyait pas dire si vrai ! On ne

qu'en ce temps-là on ne pouvait faire un pas dans la forêt sans marcher sur un lièvre. Je le sais bien... j'y étais !

Besson ne dit plus rien, et Pouplard continua :

— Mathurin était donc grand chasseur, mais c'était un sournois, un hypocrite; on le craignait, mais on ne l'aimait pas.

Or, il advint que les deux braconniers, qui étaient du même âge, furent amoureux de la même personne, native de Notre-Dame-du-Pé, dans le pays haut.

Elle s'appelait, de son petit nom, Perrette. Je ne me souviens plus de son nom de famille... Faut-il que je cherche en ma mémoire ?

— Non, père Pouplard, répondit Pierre Huau. Continuez votre récit.

— Eh bien ! Perrette était la plus jolie fille de la contrée. Ah ! mes enfants, en ce temps-là, que les filles étaient belles et comme il faut ! Je ne sais pas si je me trompe, mais je n'en vois plus qui soient aussi jolies que Perrette et ma défunte épouse, Jeannie Mélier. En voilà encore une !... Mais passons.

— Oui, dit Besson, passons, parce que vous nous raconteriez une autre histoire avant d'achever la première, celle du carrefour de la Mort-au-Brac.

— Justement, dit Pouplard. Tei, mon garçon, u es un homme joliment raisonnable. Avec toi, on

n'a pas peur de bourder, ni de tourner à droite ou à gauche.

Je disais donc que Perrette était la plus jolie fille de la contrée et aussi la plus riche. Elle avait des dentelles sur ses bonnets, et des broderies au bas de son tablier; il fallait la voir, le jour de l'assemblée, avec son teint rose et ses dents qui riaient toujours ! Et comme elle dansait !... on ne danse plus comme cela aujourd'hui !

Christophe et Mathurin en étaient devenus fous. Christophe offrait des bouquets et de belles paroles; Mathurin offrait du gibier et une grosse dot. Et voilà que la fille préférait les bouquets, et causait des heures entières avec Christophe, tandis qu'elle écoutait à peine Mathurin.

J'ai même entendu dire qu'une fois... mais qui vient là, mes enfants ?

— Personne, dit Besson.

— Allons donc, reprit tout bas le père Pouplard. Tu n'es pas encore un fin braconnier, mon Jean. Je te dis que j'entends des pas sur les feuilles. Cachons-nous.

Au même instant, le cri du hibou se fit entendre. Le vieux braconnier se releva :

— Voyons qui c'est, dit-il.

Et il fit quelques pas dans la forêt. Après une minute, on entendit sa bonne voix de vieillard :

— Tiens, disait-il, c'est Jacques et Pierre Faucheux, les deux frères. Arrivez donc, mes enfants. Ou vous attend.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

lors même que nous ne serions pas compris, nous n'en saurions pas moins rendre le bien pour le mal et répondre à la haine par le dévouement et la charité. C'est dans ces sentiments que je vous souhaite une année féconde en mérites, et, s'il plaît à Dieu, remplie de consolations. »

MÉDAILLE MILITAIRE. — Une médaille militaire a été décernée à M. Gilliouard, Jean-Marie, gendarme à Doué.

THÉÂTRE. — Jusqu'au moment où nous mettons sous presse (midi et demi), nous n'avons rien reçu de la Direction du théâtre. Nous ne savons donc s'il y aura spectacle lundi prochain.

VIVY. — On a trouvé, hier matin, sur le chemin n° 5 de la Grange-Gourdon au Port-de-Bel-Air, commune de Vivy, le corps d'un individu étranger au pays. Les papiers trouvés sur lui portaient le nom de Jean-Marie Poulain, de Fégéac (Loire-Inférieure), ouvrier terrassier de la compagnie Benoit-Bernier, au Port-de-Bel-Air.

Étendu sur le sol, il ne donnait aucun signe de vie; sa tête et ses mains, couvertes de sang, portaient deux larges blessures; c'en était assez pour faire croire à un assassinat. Renseignements pris, Poulain sortait de l'hôpital, et, en se rendant à son ancien chantier, fit de nombreux arrêts dans les auberges de Saumur et de Saint-Lambert. Le soir il tomba ivre sur la route et ne put se relever.

Le docteur Perrault constata que la mort était due à une congestion, suite d'ivresse, et les plaies de la tête et des mains auraient été faites par des rats d'eau.

SOUZAY. — Jeudi soir, 4^e janvier, on a trouvé mort, par suite de blessures, en son domicile, à Champigny, commune de Souzay, le nommé Pierre Légé, carrier, âgé de 69 ans.

Un de ses voisins, François Brieau, sortant de chez lui pour aller à la cave, aperçut de la fumée chez le père Légé. Aux cris: « Au feu! » qu'il jeta aussitôt, les voisins accoururent et pénétrèrent dans la maison où ils trouvèrent le malheureux étendu à terre, ses vêtements en flammes et ne donnant presque plus signe de vie. M. Fonteneau, médecin à Saint-Cyr, appelé aussitôt, n'arriva que pour le voir mourir.

Légé vivait seul dans sa maison depuis plusieurs années. Il avait, dit-on, l'habitude, malheureusement trop commune, de se livrer à la boisson.

Encore un accident dont l'ivresse est la seule cause.

CHINON.

Un nouveau vol vient d'être commis à la gare de Chinon.

Cette nouvelle ne surprendra personne; car les négociants du pays ont constaté à différentes reprises des soustractions de

ce genre dans les colis qui leur sont expédiés.

Ces vols sont fréquents, et ce qui étonne la population chinonnaise, c'est qu'on n'ait pas encore mis la main sur les voleurs.

Le vol, que notre correspondant nous signale aujourd'hui, est plus important. Il ne s'agit pas de marchandises disparues, mais d'une somme d'argent assez sérieuse.

Voici le fait: Une somme de cinq mille francs est remise au chemin de fer par la banque de Chinon en présence de trois employés.

Un billet de 500 fr. est soustrait. On ajoute qu'il y a un mois une somme de 100 fr. aurait eu le même sort.

La fréquence de ces vols et le mystère qui continue à planer sur leurs auteurs étonnent à bon droit la population chinonnaise.

Une surveillance plus active est devenue nécessaire pour que de pareils faits ne puissent plus se produire.

Il faut aviser et au plus vite.
(Indépendant d'Indre-et-Loire.)

TOURS.

Nous apprenons, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, qu'un de nos compatriotes, M. A. Chauvigné, photographe à Tours, a gagné un lot de 40,000 fr. à la Loterie tunisienne.

On nous dit qu'un des deux ouvriers blessés lors de l'accident de Saint-Pierres-Corps a succombé avant-hier dans la journée.

La Compagnie d'Orléans a communiqué une note annonçant que le train 1742, parti d'Angoulême le 29 décembre, à 5 heures 43 minutes du soir, en destination de Limoges, a déraillé entre les stations de Roumazières et Exideuil. Une personne a été tuée; il y a eu quatorze blessés, dont trois grièvement.

Nous recevons de l'un de nos abonnés la note suivante:

« J'ai l'honneur de vous annoncer que l'heureux gagnant du lot de 500,000 francs de la Loterie des arts décoratifs est M. Bonnal, commis des postes, à Châteauroux. »

NANTES.

La minorité du Conseil municipal, fidèle observatrice des convenances et de la loi, s'est rendue avant-hier à l'Évêché pour offrir ses hommages à M^r l'Évêché de Nantes.

La majorité s'est abstenue, dit l'*Espérance*, pour ne pas encourir la colère des *Sabots d'amour*.

Dans la soirée de lundi, le sacristain de l'église Saint-Nicolas, en faisant sa ronde, trouva un homme caché dans un confessionnal. Cet individu a déclaré se nommer Henri Dumergue, 23 ans, voyageur de commerce, et a ajouté qu'il était entré dans l'église pour y faire ses dévotions.

Il était porteur d'un ciseau à froid, ce

qui fait supposer qu'il voulait inspecter les troncs.

Ce malfaiteur a été mis à la disposition de la justice.

A L'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur. — Les amateurs de conserves au naturel y trouveront un choix exceptionnel de Petits Pois, Haricots verts, Asperges, Cèpes, etc. — Articles recommandés: Petits Pois et Haricots verts à 95 cent. la boîte d'un litre.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 janvier.

La liquidation des rentes s'opère dans des conditions excellentes. Le marché est extrêmement ferme, mais sans marquer beaucoup d'enthousiasme. Ce n'est que d'ici quelques jours que les affaires reprendront leur marche habituelle. Aujourd'hui on traite le 3 0/0 à 79.22, l'amortissable à 81.40, coupon détaché; le 4 1/2 finit à 109.20.

L'Italien montre une grande fermeté à 99.45. Il a touché en Italie le cours de 100 fr. Il est probable qu'il va en faire autant à notre Bourse. La Banque de France ne varie pas à 5,100 fr., le Crédit Foncier est demandé à 1,335.

Les mêmes demandes se reproduisent sur les obligations Foncières et Communales, l'argent liquide du mois courant se porte en grande partie sur ces titres qui offrent aux porteurs des garanties indiscutables et les fait participer chaque mois à des tirages de lots importants.

La Banque d'Escompte de Paris est en pleine reprise, mais on n'a pu être remarqué que les cours actuels ne sont pas encore l'expression de la situation excellente qu'a faite à cette société l'amélioration de son portefeuille.

La Banque de Paris cote 750, la Société Générale 470.

Le Suez s'échange entre 1,832.50 et 1,835. Les recettes du transit ont donc une recette de 450,000 francs pour les deux dernières journées.

On retrouve: la Banque ottomane à 600, le Turc à 8 fr.; l'Égypte est à 322.50.

Peu de mouvements sur le marché des Chemins de fer: le Nord fait 1,662.50, le Lyon 1,235, l'Orléans 1,327.50, le Midi 1,180, l'Est 770, l'Ouest 840.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 3 janvier.

Les Noces de Figaro, opéra-comique en 4 actes, musique de Mozart.

M^{lle} Julia Darcy, engagée spécialement pour cet ouvrage, remplira le rôle de la Comtesse.

Dimanche 4 janvier.

GALATHÉE, opéra-comique en 2 actes, musique de Massé.

La **DAME BLANCHE**, opéra-comique en 3 actes, musique de Boïeldieu.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 4 janvier.

LATUDE ou **35 Ans de Captivité**, drame historique en 5 actes.

Les **Méli-Mélo** de la rue Meslay, comédie-vaudeville en 1 acte.

BOURSE DE PARIS.

DU 2 JANVIER 1885.

Rente 3 0/0	79 40
Rente 3 0/0 amortissable	81 60
Rente 4 1/2	104 25
Rente 4 1/2 (nouvelle)	109 40
Obligations du Trésor	512 »

PLUS CELA CHANGE, PLUS C'EST LA MÊME CHOSE.

— On dit que les gens vivant trop bien auront la goutte, ceux qui ne vivent pas assez bien auront les rhumatismes; or dans chacune de ces deux affections l'action curative est la même: elle consiste à éliminer l'excès d'acide urique. Que ceux qui sont sujets à ces affections fassent des Pilules Suisses leur ami intime et les douleurs ne tarderont pas à les quitter pour toujours. Ces pilules ne sont pas seulement curatives, mais surtout préventives.

Sans avoir à insister sur les bons effets du FER BRAVAIS, il est connu dans toutes les familles et bien des mères lui doivent la réparation des forces de leurs enfants épuisés par une croissance trop rapide ou un surcroît de travail. Il est conseillé de préférence à toute autre préparation ferrugineuse pour combattre les pâles couleurs chez les jeunes filles et l'appauvrissement du sang chez les vieillards.

Lire dans

L'ILLUSTRATION

LA GRANDE MARNIÈRE

Roman nouveau de M. Georges Ohnet,

Magnifiquement illustré par Emile BAYARD.

MONITEUR DE PARIS

Paraissant le Dimanche, publie régulièrement tous les tirages et lots, donne des renseignements confidentiels et complets sur toutes les Sociétés; articles sérieux et bien étudiés sur toutes les valeurs cotées et non cotées. Cours de la Bourse.

3^e PAR AN
11, Place de la Bourse, PARIS

En vente chez tous les libraires et dans les kiosques

LA MUSIQUE DES FAMILLES

JOURNAL ILLUSTRÉ PARAISSANT LE JEUDI

Le numéro: 25 centimes.

Tous les jeudis paraît le numéro, donnant huit pages de musique, et huit pages de texte illustré, total seize pages.

Le numéro à 25 centimes renferme pour deux francs de musique, soit plus de cent francs de musique par an. — Abonnements d'un an: Paris, 12 fr. — Départements, 14 fr.

Très-belle prime aux abonnés.

Un numéro est envoyé gratis et franco sur demande au directeur du journal, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

Salvée d'une mort prématurée. — Courzon (Haute-Marne), le 23 juin 1884. — Monsieur Fanyau. Ma femme était atteinte d'une anémie des plus compliquées, elle ne mangeait plus et ne dormait pas du tout. Un rhume est survenu qui l'a mise à deux doigts du tombeau. C'est alors que j'ai lu sur le journal votre annonce concernant la Tisane Américaine des Shakers. J'en ai fait prendre une bouteille pour essayer. Lorsque ma femme a eu pris de cette Tisane, l'appétit est revenu comme par enchantement, elle a passé la nuit sans tousser, et la digestion s'est opérée au mieux. Elle était toujours constipée et aujourd'hui ses fonctions se font bien. L'extrait balsamique de malt des Shakers a achevé la guérison de son rhume et aujourd'hui ma femme est complètement rétablie. Pour propager vos excellents remèdes, envoyez-moi, je vous prie, quelques-unes de vos brochures. Je vous autorise à publier cette lettre. Recevez, etc. Gustave Cudel, à Courzon. Lisez la brochure qui se trouve gratis dans toutes les bonnes pharmacies, ou au dépôt, pharmacie Ernoul, à Saumur. Dépôt principal, pharmacie Fanyau, Lille.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MARIELLE

« Telle est ma belle-mère. J'expliquerais difficilement mes sentiments à son égard. Elle m'attire et me retient. Je l'admire, je l'aime avec respect, je ne l'affectionne pas. L'affection naît de l'intimité, d'une douce familiarité de famille. Dans le monde de mon père et de la comtesse, on ne vit que peu en famille, on est tout à ses devoirs de position. Mon père s'absente souvent. Son poste l'appelle à la cour. Lorsqu'il revient de Florence, absolument comme un ami, un étranger en relations sociales avec la comtesse, il se fait annoncer dans le salon de sa femme, la salue, la complimente, lui baise la main selon la coutume italienne, et après quelques minutes d'entretien cérémonieux, met fin à sa visite officielle. Comment peut-on se revoir ainsi, quand on s'aime comme ils s'aiment?... Le grand monde paralyse les élans du cœur, qu'il trouve d'un mauvais goût bourgeois... La comtesse, en sa qualité de femme du grand monde, ne souffre pas ce qui est entaché de vulgarité bourgeoise. Elle traite la bourgeoisie de peuple, le peuple de mendiants, les mendiants de canaille, les paysans de brutes. Son mépris pour ses serviteurs ne saurait être

poussé plus loin; elle semble croire que Dieu les a pétris d'un limon autre que celui dont il a pétri les nobles, les nobles riches et de vieille race, car la jeune noblesse a tous ses dédains.

« Lydia Nadine est de la jeune. Emue de sa triste position et captivée par sa douceur, je la faisais venir le matin à l'heure où le secrétaire la remplaçait auprès de ma belle-mère. Mais au lieu de la faire lire, je la consolais, je la comblais de cadeaux, nous nous décrivions les délices de la campagne qu'elle habitait, comme moi, dans son enfance.

« La comtesse, prévenue de nos confidences et de l'amitié que je témoignais à sa lectrice, nous surprit assises familièrement sur le sofa de ma chambre à coucher, rêvant de bois, de village, de chaumière et de vie champêtre. D'un regard elle foudroya Lydia. Son éventail lui montra la porte. Lydia sortit plus froide et plus blanche qu'un marbre, la comtesse me fit quitter le sofa, sonna pour qu'on transportât le meuble à l'office, les maîtres ne s'asseyant point où se sont assis les valets.

« Juana et Leone emportèrent le sofa.

« Sans colère, mais avec une placidité glaciale qui valait dix leçons, la comtesse me dit: « On ne se commet pas avec ses gens: respectez-vous, faites-vous respecter. »

« — Lydia ne m'a pas manqué de respect, Madame.

« — Elle use, vis-à-vis de vous, d'une égalité in-

justifiable.

« — Nous avons été élevées toutes deux à la campagne, Madame, cela nous a rapprochées; puis Lydia, une demoiselle noble...

« — Noble pour vos femmes de chambre... Il serait à souhaiter, comtesse, que vous perdiez la mémoire des bois et des campagnards, elle nuit à vos progrès en éducation et en genre. Envoyez-moi Madame de Bourgemont, qu'elle m'explique les libertés qu'elle laisse prendre aux lectrices; si elle y a prêté les mains par une coupable indulgence, elle est impardonnable.

« M^{re} de Bourgemont, veuve d'un officier supérieur français, attachée à ma personne en qualité de dame de compagnie, a mission de m'initier aux menus usages du monde et de me former aux manières des femmes de mon rang. Elle m'apprend à parler purement le français, causer en italien, me présenter au salon, marcher, saluer, répondre avec grâce et aisance, quand on m'adresse la parole; de plus, elle surveille ma maison. Mes camaristes ont un salutaire effroi de son inquisition. Elle a renvoyé Raymond pour inhabileté et bavardage. Mes amitiés avec Lydia lui avaient échappé. Elle me croyait seule dans ma chambre. La comtesse lui a vertement reproché sa négligence, et sa vigilance redouble autour de moi: elle me suit comme mon ombre, assiste à tous les cours de mes professeurs; j'ai les premiers d'Italie. Ils m'enseignent la

grammaire, la géographie, l'histoire, le dessin, la peinture, le piano, le chant. Mon intelligence de paysanne, peu développée, se rebute à mener de front tant de sciences et d'arts. Les différentes histoires des peuples s'embrouillent dans ma tête, je note les Stuarts d'Écosse au royaume de Prusse, les rois d'Aragon à l'Italie. En musique je confonds la clef de fa avec celle de sol, les dièzes avec les bémols, les bémols avec les bécarres. Mes professeurs, néanmoins, ne se découragent pas. Leur patience est inépuisable, ce qu'ils m'ont démontré vingt fois, ils me le redémontreront, animés du même zèle. Touchée de leur peine, j'étudie, je m'applique, mais le succès ne couronne pas toujours mon ardeur. Je ne suis bien douée que du côté des langues, que je m'assimile avec une facilité extraordinaire; aussi mes progrès, si lents en géographie, arithmétique, peinture, sont, paraît-il, remarquables en français et en italien. On ne rougit plus de men parler, je m'exprime dans les termes de la ville. Si je pouvais vaincre ma timidité, qui me rend gauche, et retenir mes autres leçons, comme je retiens le langage de mes maîtres et de mes parents, je contenterais la comtesse, qui a hâte de me voir instruite et formée aux belles manières pour me produire dans la société. Pour y arriver, je travaille sans relâche à mon éducation et à mon instruction; jugez-en par ma journée:

(A suivre.) AUGUSTA COUPEY.

CESSION DE BIENS

D'un acte passé devant M^e Louis-Ernest PINAULT, soussigné, et son collègue, notaires à Saumur, le 4 décembre 1884, portant cette mention :

« Enregistré à Saumur, le 13 décembre 1884, n^o 3, r^e, c^o 4. »
 Reçu 7 fr. 50, décimes 1 fr. 88 centimes, signé Raison. »

Il appert que M. Alfred Rousteau, négociant en vins, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, a fait cession de tous ses biens à ses créanciers sous les conditions énoncées audit acte.

La présente insertion est ainsi faite pour rendre publique ladite cession afin qu'elle soit opposable aux tiers.

Un extrait dudit acte a été déposé le 20 décembre 1884, au greffe du Tribunal de commerce de Saumur et dans le lieu des séances de la maison commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

Pour extrait :
 (6) Signé : PINAULT.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,

En bloc ou par lots, au gré des amateurs :

- 1^o Le **Fonds de commerce** de négociant en vins, exploité par M. Alfred Rousteau, à Saint-Cyr-en-Bourg, avec tout le matériel et l'agencement ;
- 2^o Les **Vins en cercle et en bouteilles**, se trouvant dans les caves ;
- 3^o Et la **Propriété de la Perrière**, à Saint-Cyr-en-Bourg, comprenant maison de maître, cours, caves, jardin, vignes, remises, écuries et autres dépendances.

Jouissance de suite.
 S'adresser à : M. BONNEAU, ancien greffier de commerce, à Saumur, rue d'Alsace ; M. BRUNET-GAURON, négociant au Vaudelay ; et M. PINAULT, notaire à Saumur. (7)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,

LA FERME
 Appelée

L'AUNAYE
 Ou les Montaux

Située commune de Vivy, et contenant 18 hectares.
 S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e BELDENT, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
 Le dimanche 18 janvier 1885,
 En l'étude et par le ministère de M^e BELDENT, notaire,

UNE MAISON

Située au bourg de la commune de Varennes-sous-Montsoreau,
 Comportant au rez-de-chaussée et au premier étage nombreuses pièces.

Le tout occupé autrefois par M^{me} veuve Rousse-Deschamps.
 Vaste cour et jardin. — Entrée en jouissance 2 février 1885. — Toutes facilités de paiement.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M. Albert Rousse, propriétaire à Joué, soit à M^e BELDENT.

A LOUER

Petit Château
 MEUBLÉ OU NON.

S'adresser à M. BUREAU, 64, rue de Bordeaux. (10)

A Vendre ou à Louer

VASTE MAISON
 Place Saint-Pierre.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

POUR LE 24 JUIN 1885,
 UNE

MAISON Bourgeoise

Sise à Saumur, en face la gare d'Orléans,
 Avec belles servitudes, vaste jardin et pièce d'eau.

S'adresser, pour visiter, à M. FOURCERAY, propriétaire à Saumur, rue de la Basse-Ile, ou au notaire. (976)

A LOUER

ANCIENNE MAISON LAVOYE
 Actuellement restaurée à neuf,

Rue Basse-Saint-Pierre.
 S'adresser à M. GOULARD, rue Fardeau, ou à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun, propriétaire de cette maison.

A VENDRE
 A L'AMIABLE

UNE MAISON

Au hameau de Riou, près Saumur,
 Avec remise, écurie et jardin planté d'arbres fruitiers.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (876)

A VENDRE

BEAU JARDIN

Maisonnette et onze ares
 Enclos de murs,

Rue de l'Abattoir,
 Dépendant de la succession de M. Noël GIRARD.
 S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX.

Construction d'appareils de Chauffage
 EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE
 28, rue Brault, Saumur.
 Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

A VENDRE

Au Comptant
 Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

- Vin rouge nouveau à 70 francs ;
- Vin rouge supérieur à 100 francs ;
- Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.
 Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays.

Magasins PICHAU, place du Roi-René. (831)

A VENDRE
 UN

CHEVAL

11 ans,
 Taille moyenne, sans défaut, blanc légèrement pommelé.

S'adresser au bureau du journal.

ASSOCIATION DES ARTISTES MUSICIENS

ÉMISSION

de 2,000,000 de BILLETS d'une LOTERIE
 Autorisée par Arrêté ministériel du 24 Mars 1884 au profit de la Caisse de secours et Pensions de retraite de l'Association.

400,000 FRANCS de LOTS
 Déposés à la Banque de France et payables en espèces.

DEUX TIRAGES
 1^{er} TIRAGE 12 MARS 1885

1 Gros Lot de.....	50,000 f.
1 gros lot de.....	25,000 f.
2 gros lots de 10,000.....	20,000 f.
2 lots de 5,000.....	10,000 f.
10 lots de 1,000 fr.....	10,000 f.
30 lots de 500.....	15,000 f.
200 lots de 100.....	20,000 f.
245 lots formant.....	150,000 f.

Les BILLETS qui gagneront à ce 1^{er} tirage concourront également au 2^e tirage.

SECONDE ET DERNIER TIRAGE
 1 Gros Lot de..... 100,000 f.
 et 246 autres lots formant..... 250,000 f.

Au total 493 Lots formant la Cinqième du Capital émis, soit 400,000 francs.
 On souscrit en envoyant espèces, chèques ou mandats-poste à M. Ernest DÉTÈRE, Secrétaire-Général du Comité de la Loterie, 26, Rue Grange-Batelière, Paris.

ON DEMANDE une bonne cuisinière.
 S'adresser au Château de La Salle, Montreuil-Bellay. (11)

ON DEMANDE un bon cocher.
 S'adresser au Château de La Salle, Montreuil-Bellay. (12)

M. Henri LOWCAY, professeur d'Anglais, demande leçons. — Prix modérés.
 S'adresser, pour renseignements, à M. MILON, libraire, ou à M. LOWCAY (le jeudi, de 1 heure à 5 heures), à « Plaisance », Bagnoux, près Saumur.

UN HOMME marié demande un emploi.
 S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti et un garçon de course.
 S'adresser au bureau du journal.

Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Equitable des Etats-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents ; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.
 Demande un représentant dans chaque commune du département.

LA MAISON

MENIER-GUÉRET

20, rue de Lorraine, Saumur,
 A l'honneur de prévenir MM. les Entrepreneurs de charpente, menuiserie, couvertures, etc., qu'elle tient à leur disposition les bois

SAPIN DU NORD

Débités de toutes dimensions
 Spécialité de parquets Sapin du Nord, en tous genres.
 Prix très-modérés.

AVIS

Neus recommandons aux amateurs de bon potage le Tapoca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.
 A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARBEAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

SIROP incisif DE HARAMBURE

ET PÂTE PECTORALE
 CENT VINGT ANS DE SUCCÈS
 Prouvent qu'il est le meilleur remède pour guérir les maladies de poitrine, catarrhes, asthmes, Rhumes, toux, GOQUELUCHE.

Rue Saint-Martin, 234, à Paris.
 Prix : flacon 1 fr. 60. Boîte 1 fr. 50.
 Se trouve dans les bonnes pharm.

Crédit à tout le Monde
 PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement
 ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,
ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS, SAUMUR

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par mois

par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, Saumur :

LA CHASSE

2^e édition ; Prix : 4 fr. 50
 Par MM. GIRAUDEAU, LELIEVRE et DOUVÉE,

Suivie de La LOUVETERIE, Le DROIT sur le GIBIER, La RESPONSABILITÉ des Chasseurs, des Propriétaires de Bois, Les Gardes-Particuliers, Formules et Tables.

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR.
 MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.

Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours. Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges. Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sommités médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^l de bains, Maisons de Produits hygiéniques. (Lire la Notice.)

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
 Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi tenue-t-elle au moins une fraicheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLOY, GARBEAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.